

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 17 septembre 2012**

**CP 12/09-20**

*L'an deux mil douze, le 17 septembre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.*

**ACQUISITION DE LISEUSES POUR LA MISE A DISPOSITION  
DE RESSOURCES NUMERIQUES DANS LES BIBLIOTHEQUES  
DU RESEAU DEPARTEMENTAL**

---

**1- Contexte**

Au mois de juin 2011, la Médiathèque départementale s'est associée à la bibliothèque municipale de Toulouse, la bibliothèque d'agglomération d'Albi, la Médiathèque intercommunale Tarn & Dadou et le Centre Régional des Lettres de Midi-Pyrénées pour constituer un groupe de pilotage régional et répondre à l'appel à projet lancé par le Ministère de la Culture pour le développement de services innovants dans les bibliothèques territoriales françaises.

De ce partenariat est née l'opération « Tab en bib », lancée en Tarn-et-Garonne le 2 juin 2012 dans les communautés de communes du Sud Quercy Lafrançaise et Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron.

Au moment où la Médiathèque départementale a lancé la procédure d'achat du matériel, le Comité de pilotage avait validé le choix d'un seul type d'équipement : les tablettes tactiles. Depuis, le projet a évolué pour intégrer des liseuses à l'expérimentation. Les 3 bibliothèques partenaires ont ainsi fait le choix de s'équiper de ce matériel numérique de lecture.

Grâce à la subvention du Ministère de la Culture pour la mise en œuvre de cette expérimentation, le Centre Régional des Lettres, porteur du projet, met à la disposition de chacune des structures une enveloppe de 500 euros pour l'acquisition de ressources pour liseuses.

## **2- Financement de l'opération**

Le comité de pilotage a retenu deux modèles de liseuses distincts dont le coût moyen HT est évalué à 150,50 euros. La Médiathèque départementale souhaiterait suivre cette orientation et faire l'acquisition de 14 liseuses qui seraient mises à disposition dans les 2 Communautés de communes participant à l'expérimentation. Le coût total de l'opération s'élèverait donc à 2 107 euros HT.

Comme cela fut le cas pour l'acquisition des tablettes tactiles, la Direction Régionale des Affaires Culturelles Midi-Pyrénées s'engage à subventionner ce matériel complémentaire à hauteur de 75%, réduisant ainsi l'investissement du Conseil Général à 526,75 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel hors taxe est le suivant :

Subvention D.R.A.C.	1 580,25 euros (75 %)
Autofinancement	526,75 euros (25 %)
Coût total du projet	2 107 euros

Je vous serais obligé de bien vouloir délibérer.

### **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

#### **LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Approuve les modalités de participation du Conseil Général à l'expérimentation de nouvelles ressources numériques en bibliothèques, telle que l'acquisition de 14 liseuses pour un montant global de 2 107 € HT (coût moyen unitaire évalué à 150,50 €) ;

- Précise que ces liseuses seront mises à disposition dans les 2 communautés de communes participant à l'expérimentation (Communauté de communes du Sud-Quercy-Lafrançaise et Quercy-Rouergue et Gorges de l'Aveyron) ;
- Autorise à cet effet Monsieur le Président à solliciter la participation financière de la D.R.A.C. selon le plan de financement suivant :

Subvention D.R.A.C.	1 580,25 euros (75 %)
Autofinancement	526,75 euros (25 %)
Coût total du projet	2 107 euros

- Précise que la dépense de 2 107 € HT sera inscrite à l'article 218.38, sous-fonction 313 service 3606 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,